

Enfants français en Syrie : des avocats attaquent l'État français et saisissent le Comité contre la Torture

par SOPHIE PARMENTIER

[INFORMATION FRANCE INTER]

Alors que cinq enfants de djihadistes français, cinq orphelins, viennent d'être rapatriés de Syrie, deux grands avocats parisiens déposent une nouvelle plainte devant l'ONU pour réclamer le retour de tous les enfants encore retenus dans des camps du Kurdistan syrien.



Dans le camp de al-Hol, au nord-est de la Syrie, où vivraient encore des dizaines d'enfants français. ©AFP / FADEL SENNA

C'est la deuxième plainte que **maître Marie Dosé** dépose en quelques jours, devant l'ONU. « *Parce que la situation se détériore de jour en jour* », explique-t-elle, inquiète et révoltée. Après sa saisine du Comité international des droits de l'enfant, avec maîtres **Bourdon** et **Pradel**, elle dépose cette fois une plainte devant le Comité contre la Torture. Avec elle, l'immense avocat pénaliste, **Henri Leclerc**, qui veut « *réveiller les autorités françaises, leur dire qu'il y a urgence, que c'est pressé.* »

Une plainte à l'ONU pour « prévenir des traitements inhumains, cruels, dégradants », écrivent les avocats

Dans leur plainte contre l'État français, Marie Dosé et Henri Leclerc demandent à l'ONU « *des mesures provisoires de protection afin d'éviter un préjudice irréparable.* » « *Des mesures de protection* » pour « *prévenir ces traitements inhumains, cruels et dégradants, actes irréversibles puisque ces femmes et ces enfants sont en danger de mort imminente.* »

Dans leur plainte, ces grands avocats parisiens s'inquiètent pour des dizaines de femmes et d'enfants français, dans les camps syriens d'Al-Hol et de Roj. Mais leur plainte est surtout portée par quelques familles, désespérées. Cette grand-mère s'inquiète pour sa fille, une jeune mère qui ne pèse plus que trente kilos, avec son enfant de deux ans « *malnutri, immobile et prostré toute la journée, les yeux dans le vide, comme hagard.* » Un frère se fait du souci pour sa soeur, qui pourrait avoir contracté la tuberculose dans le camp d'Al-Hol. L'un de ses enfants « *souffre de dysenterie, et n'a plus la force de marcher* ».

La tuberculose, le choléra, les dysenteries, dans les camps

« *Les enfants ne sont pas lavés depuis des semaines, puisqu'il n'y a pas assez d'eau pour tous les détenus* », écrivent les avocats. Qui alertent l'ONU sur le choléra, à Al-Hol. Ou encore les bouteilles de gaz qui servent à chauffer les tentes et peuvent exploser. « *Une explosion de bouteille de gaz a été, la semaine dernière, à l'origine d'un incendie important au camp Al-Hol et a conduit à la mort de trois enfants au camp Roj, le 4 mars dernier* » peut-on lire encore, dans cette plainte, que France Inter a pu consulter.

« *Les enfants ne bénéficient d'aucun soin, alors qu'ils se trouvent dans un état psychologique et psychiatrique particulièrement inquiétant. L'accès à l'infirmerie nécessite plus de six heures d'attente, et aucun médicament n'est administré, même du paracétamol* », est-il écrit dans cette plainte à l'ONU, contre l'État français.

Marie Dosé et Henri Leclerc accusent les autorités françaises de ne prendre « *aucune mesure pour protéger leurs ressortissants détenus en Syrie* », même s'ils se réjouissent du retour de quelques orphelins, la semaine dernière, par un avion militaire. Leur plainte a été envoyée à Genève au moment même où les enfants étaient en train d'être rapatriés dans le plus grand secret. Mais ces rapatriements, de cinq orphelins seulement, appliquant le « *cas par cas* » dont parle **Emmanuel Macron** depuis dix-huit mois, ne suffisent pas, aux yeux des avocats.

Cette situation est « *discriminatoire* » pour Marie Dosé, qui s'emporte de voir qu'on s'apprête à laisser « *périr des enfants dans des camps boueux* », parce qu'ils ont encore leurs mères. « *Seuls les enfants orphelins ont le droit de rentrer ?* », s'offusque-t-elle, en plaidant désormais pour le retour des enfants, avec leurs mères, que les Kurdes ne semblent pas vouloir juger depuis le début. D'ailleurs, au regard de

la loi kurde, ces femmes de djihadistes français ne sont pas répréhensibles. Alors que la plupart ont une procédure judiciaire contre elles en France.

« Il faut les juger en France ! », martèle Marie Dosé. « Et les ramener avec leurs enfants ! Sinon, les Kurdes qui n'en peuvent plus, vont ouvrir les portes de ces camps, et ces enfants français vont être récupérés par des groupuscules terroristes et par ce qu'il reste de l'Etat islamique et de Daech, et on va leur expliquer que la France les a abandonné. Alors, dans dix ans, les bombes à retardement seront prêtes à venir sur nos terrasses ! » dit l'avocate, convaincue que l'État français *« marche sur la tête »*, dit-elle.

Dans leur plainte, Marie Dosé et Henri Leclerc accusent l'État français de violer la Convention internationale contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, convention que la France a signée le 4 février 1985. *« La France a pourtant les moyens de rapatrier tous les enfants »*, martèle Henri Leclerc, soulignant qu'elle vient de prouver qu'elle pouvait le faire, avec le rapatriement des cinq orphelins, trois frères, et deux fillettes sans lien de parenté. Tous âgés de moins de cinq ans. Comme la plupart des dizaines d'enfants français qui sont encore dans les camps syriens d'Al-Hol et de Roj. ■